

COARRAZE

RENOVATION DE LA GARE

Compte-rendu du conseil municipal du 7 juin 2013 :

La séance est ouverte par l'adoption du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2013 et la présentation de la fête de Coarraze en juillet.

Syndicat unique d'eau et d'assainissement

Le conseil municipal :

OPTE pour la COMPETENCE eau potable et assainissement collectif au sein du syndicat à la carte devant être créé à compter du 1^{er} Janvier 2014

CHARGE LE MAIRE de notifier cette décision auprès des syndicats précités et de M. le Préfet des Pyrénées Atlantiques

Contrat d'axe ferroviaire – Aménagement de la gare

L'opération de modernisation de la gare a débuté en 2008 avec la construction d'un passage souterrain financé par Réseau Ferré de France.

Aujourd'hui, l'opération se poursuit avec:

- **L'aménagement des abords de la gare:** places de stationnement, cheminement piétons, espaces verts...

Montant: 220 495 € HT financé à 70% par la Région et 30 % par la Communauté de Communes

Début des travaux : septembre, octobre 2013

- **La rénovation de la gare:** restructuration complète du bâtiment, construction d'un abri-voyageurs sur les quais

Montant: 466 000 € HT financé à 75% par la Région et 25% par la SNCF

Début des travaux: à partir de novembre 2013

Prévision de cadencement: 1 train toutes les heures.

Bibliothèque municipale

Jean SOUVERBIELLE rend compte de la 1^{ère} réunion du comité de pilotage qui s'est tenue le 4 juin à propos du réseau de lecture publique

Le projet consiste à mettre en réseau l'ensemble des services de lecture publique existant sur le territoire du Pays de Nay. Les disparités de situation entre les structures existantes compliquent la mise en place de cette mutualisation. La bibliothèque de Coarraze est la seule qui dispose de personnel salarié (3 personnes à temps non-complet correspondant à un peu plus d'un équivalent temps plein), d'un fonds d'ouvrages important et d'un outil informatisé.

Par ailleurs, le règlement intérieur de la Bibliothèque a été mis à jour et le conseil municipal l'adopte.

Enfin, le conseil autorise la Maison de l'Ado à récupérer des livres mis au rebut : les jeunes pourront ainsi les revendre lors d'un vide-grenier par exemple pour financer quelques unes de leurs activités.

Liste préparatoire du jury d'assises 2014

Le Conseil Municipal a tiré au sort, à partir de la liste électorale, trois personnes qui figureront sur la liste préparatoire des jurés d'assises de l'année 2014 dont une sera retenue par le Tribunal :

- M. Jean-Charles LACAY
- M. Rodrigue ESPADA
- Mme Françoise PUBLIUS née LEFORESTIER

Décision Modificative de Crédits n°1/2013

Le Conseil adopte à l'unanimité la modification suivante :

4104 € en dépense de fonctionnement équilibrée par une recette du même montant en investissement.

Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal admet en non-valeur des montants correspondant à des dettes irrécouvrables pour une somme de 2780,67 €.

Déclassement des parcelles A 2334 et 2335 ZA Pous

Le Conseil Municipal décide de déclasser du domaine public les parcelles A 2334p et 2335p zone Pous et de les intégrer au domaine privé de la commune.